



Saisie immobilière

Par Avenir2023

Bonjour,

Sur le coup d'une possible saisie immobilière si je ne trouve pas de solution.

Mes questions portent sur la mise à prix de vente du bien car le montant de la dette est en deçà du prix auquel le bien pourrait se vendre sur le marché actuel.

Pourriez-vous m'indiquer svp :

- 1- Qui décide du montant du prix de départ ?
- 2- Est-ce les créanciers qui décident du prix de départ ?
- 3- Le juge ?
- 4- Le prix de départ est-il basé sur le prix du marché ?
- 5- Le prix de départ est-il basé sur le montant de la dette ?
- 6- Puis-je en tant que propriétaire proposer un prix de départ ?
- 7- Si les enchères sont basses le bien partira t'il quand même ?
- 8- Puis-je m'opposer au prix de vente suite aux enchères ?

Désolée de toutes ces questions mais ça fuse dans tous les sens dans ma tête lol

Merci par avance de votre retour

Par isernon

bonjour,

ce lien officiel devrait répondre à vos questions :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16987]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16987
[/url]

salutations

Par Avenir2023

Merci beaucoup, m'en vais lire